

Présentation du système de l'engagisme :

Au XIXe siècle, l'abolition progressive de la traite et de l'esclavage dans les colonies européennes conduit les autorités à faire appel à des travailleurs étrangers en Asie et en Afrique pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre des colonies. Ainsi, par le biais du système de l'engagisme, plus de 3 millions de travailleurs émigrent pour les colonies européennes d'Amérique, du Pacifique et de l'océan Indien. En échange de la promesse d'une vie meilleure, ils signent un contrat d'engagement dont la durée varie selon l'origine et la colonie d'accueil. Les dispositions prises lors du Congrès de Vienne ainsi que l'abolition de l'esclavage prononcée en 1848 par l'Assemblée constituante de la seconde République pouvaient laisser à penser qu'une douloureuse page de l'histoire se tournait définitivement. Pourtant, par le biais du système de l'engagisme, des milliers de captifs originaires d'Afrique ont été transférés dans les colonies françaises pour les besoins d'une économie sucrière toujours plus ambitieuse. En 1856, l'Empereur Napoléon III officialise ce trafic à l'ombre du drapeau français et autorise le « rachat préalable » d'esclaves sur tous les points des côtes africaines. Il s'agit de permettre officiellement ce qui se déroule déjà au grand jour depuis plusieurs années et d'en faciliter l'exécution. Le gouvernement français autorise ainsi une forme de traite qui ne porte pas son nom plus de quarante ans après l'abolition de la traite et presque une décennie après l'abolition de l'esclavage.

Virginie Chaillou-Atrous est docteure en histoire contemporaine et enseignante à Nantes Université. Elle est également chercheuse au CRHIA (Centre de recherche en histoire internationale et atlantique) et directrice du programme DIASCOM (Diaspora, communautarisme et re-déplacements en situation coloniale et post-coloniale). Elle est spécialiste des migrations forcées dans l'océan indien occidental au XIXe siècle et principalement de l'engagisme à l'île de la Réunion et est membre du conseil scientifique de l'**International Indentured Labour Route de l'Unesco** - section océan indien. Elle dirige également un programme Européen Erasmus + Jean Monnet Teacher training FACILEUROPE.

Références récentes:

-Virginie Chaillou-Atrous, « Les engagés africains à la Réunion au XIXe siècle : de la captivité à la servitude » in *Travail servile et dynamiques économiques XVI-XX siècle*, sous la direction de Anne Cochon, Myriam Cottias et Alessandro Stanziani, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris 2024.

- Virginie Chaillou-Atrous, « L'engagisme » in *Les Mondialisations des années 1880 aux années 1930*, ouvrage collectif, Clefs-concours, Atlande, 2023.